

# MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

## PROCES VERBAL du Conseil municipal du 01 octobre 2019

№ 2019074

N° 51/2019

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 24 septembre 2019, se sont réunis le 01 octobre 2019, à 18h30, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, maire.

Sur les 11 conseillers en exercice, 8 sont présents. Il s'agit de :  
Mesdames Katia Feufeu, Danielle Petit, Monique Rousseau, Nadine Sepré, Elisabeth Houvrard  
Messieurs Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin, Pascal Bourdet

Absents excusés : Mme Dargier donne procuration à Mme Sepré  
M. Antoine Meyza  
M. Mark Ferron

Assistait également à la séance, Aurélie Barré, secrétaire de mairie.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- Convention d'affectation d'un agent titulaire du centre de gestion pour l'accompagnement à la prise de poste de la nouvelle secrétaire.
- 2- Fixation du montant du loyer du logement locatif de la mairie.
- 3- Règlement du cimetière et du columbarium.
- 4- Fixation des prix des concessions urnes et des plaques du souvenir
- 5- Budget : Décision modificative n°1
- 6- Autorisation de délégation du Maire pour demander toutes subventions.
- 7- Contrat de la secrétaire à compter du 01/09/2019.
- 8- Convention de mise à disposition de la salle communale Belle Croix avec Mme Branger.
- 9- Projet de salle de bains et toilettes pour le logement locatif de la Mairie
- 10- Projet d'installation carport
- 11- Point sur les autres travaux en cours  
- Questions diverses

Nadine Sepré, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09/07/2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **1- Convention d'affectation d'un agent titulaire du centre de gestion pour l'accompagnement à la prise de poste de la nouvelle secrétaire**

Une convention a été signée avec le centre de gestion du Mans pour l'accompagnement à la prise de poste de la nouvelle secrétaire. Mme Bouteloup viendra passer 3 jours, mardi 17 septembre, jeudi 14 novembre et jeudi 12 décembre, à la mairie afin de faire le point avec Aurélie Barré sur différents sujets. Cet accompagnement viendra en complément des diverses formations qu'Aurélie Barré aura à suivre au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année.

### **2- Fixation du prix du loyer du logement locatif de la mairie au 1<sup>er</sup> octobre 2019**

Le loyer sera augmenté de 1.70% conformément à l'indice de référence du 1<sup>er</sup> semestre 2019.  
Il passera donc de 484.10€ à 492.32€.

Un des conseillers souligne que l'augmentation est plus haute que les années précédentes, le Maire précise que cela correspond à l'indice du premier trimestre 2019.

Le Conseil municipal approuve par 9 voix pour.

### **3- Règlement du cimetière et du columbarium**

Le Maire informe qu'une mise à jour du règlement du cimetière a été faite suite à la mise en place du columbarium.

Il indique que le règlement présenté n'est qu'une ébauche et qu'un article a été omis, concernant le nombre d'année de la plaque sur la colonne du souvenir, qui est de 15 ans, renouvelable une à deux fois pour un montant de 20.00€ par tranche de 15 ans. Le règlement sera repris.

Toutefois si un cas particulier venait à se présenter, celui-ci serait étudié le moment venu.

### **4- Fixation du prix des concessions d'urnes et des plaques du souvenir**

Le Maire propose de fixer les prix comme suit :

- Concessions pour 15 ans : 250.00€
  - Concessions pour 30 ans : 500.00€
  - Plaque de porte : 200.00€
  - Plaque du souvenir pour 15 ans : 20.00€
- (Renouvellement une à deux fois) :

Le Maire précise que la gravure de la plaque de porte ou de la plaque du souvenir sera à la charge de la famille du défunt.

Le Conseil municipal approuve par 9 voix pour.

### **5- Budget : décision modificative n°1**

Le contrat du logiciel Segilog pour le droit d'utilisation et de formation signé pour 3 ans a été augmenté de 74.20€ par an. Lors de l'élaboration du budget, le conseil municipal s'était fixé sur les tarifs des années passées. Pour les 3 années à venir, soit 2019-2020-2021, le montant est de 4422.60€ TTC, ou un montant annuel de 1474.20€ TTC.

Le Maire propose donc de régulariser cette dépense comme suit :

- + 75.00€ au compte 2051 (concessions, brevets, licences)
- - 75.00€ au compte 020 (dépenses imprévues)

Le Conseil municipal approuve par 9 voix pour.

### **6- Autorisation de délégation du Maire pour demander toutes subventions**

Le Maire demande l'autorisation de délégation pour toutes demandes de subventions, afin de faciliter les démarches.

Le Conseil municipal approuve par 9 voix pour.

### **7- Contrat de la secrétaire à compter du 01/09/2019**

Initialement le contrat de la secrétaire était fait pour surcroit de travail jusqu'au 31/08/19.

Depuis le départ en retraite de l'ancienne secrétaire au 31/08/19, un nouveau contrat a été défini jusqu'au 31/12/2019. Celui-ci est conclu pour une durée hebdomadaire de 22 heures, auxquelles pourront s'ajouter 13 heures complémentaires pour assurer les formations.

Le Maire donne la parole à la secrétaire afin qu'elle informe le Conseil municipal sur les formations suivies à ce jour et à suivre prochainement.

Au 1/01/2020, la secrétaire deviendra stagiaire, un arrêté devra être pris.

**8- Convention de mise à disposition de la salle communale Belle Croix avec Mme Branger**

Le Maire informe que la salle communale Belle Croix est mise à disposition depuis le 1/10/19 à la kinésithérapeute d'Yvré-le-Polín, Mme Branger, qui organise des séances de gymnastique douce les lundis, de 18h00 à 19h00 et 19h00 à 20h00, les mardis et jeudis, de 9h15 à 10h15. Ces dernières séances sont réservées plus spécialement aux adhérents de l'association « Retraite sportive Aune et Loir » dont le siège est à Pontvallain.

Il informe également le Conseil municipal que Mme Branger dispose d'un espace dans le local dit « pucier » et dans le local « chaufferie » pour ranger les affaires nécessaires aux séances.

Le Conseil municipal, après avoir précisé que cette mise à disposition fait vivre la salle communale, approuve par 9 voix, pour.

**9- Projet de salle de bain et toilettes pour le logement locatif de la mairie**

Le Maire informe qu'à la base seul l'aménagement du garage pour l'installation de la chaudière était prévu. Mais que lors des différentes rencontres avec les entreprises, il est apparu judicieux de profiter des travaux prévus pour créer une salle de bain, avec accès PMR, au rez de chaussée du logement locatif de la mairie ; ainsi que des toilettes à l'étage.

Ces travaux seront faits dans le but de mettre aux normes ce logement pour les personnes à mobilité réduite. Il précise que la moitié du garage sera pour l'installation de la chaudière (prévue en décembre) et que l'autre moitié sera transformée en salle de bain et WC.

Le Maire indique que, pour le moment, seul le devis de l'entreprise Leroi a été reçu, d'autres sont à venir des entreprises Royer et Pasteau. De plus, l'entreprise Orienté Solaire qui a été choisie pour installer la nouvelle chaudière, a informé le Maire qu'elle intervenait aussi sur des travaux de plomberie et électricité, un devis lui a donc été demandé.

**10- Projet d'installation carport**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de la transformation du garage actuel en zone de stockage pour le nouveau chauffage central et éventuellement en salle de bains, dans le logement locatif de la mairie, le locataire souhaite l'installation d'un carport afin d'y abriter sa voiture et son matériel de jardinage.

Le locataire fera donc une demande préalable de travaux en mairie pour ce carport.

Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise Beucher pour connaître le coût d'un carport et son installation qui seraient pris en charge par la mairie.

Le Maire indique que cet investissement n'était pas prévu au budget 2019.

**11- Point sur les autres travaux en cours**

- L'entreprise Beucher a réalisé des racks de rangement, dans l'atelier communal, pour un montant de 1 776.78€.

L'agent communal, accompagné du stagiaire, a déplacé des armoires du local intermédiaire vers l'atelier, pour continuer à optimiser le rangement.

- Installation de la nouvelle chaudière dans le logement locatif de la mairie : les travaux sont prévus pour mi-décembre par Orienté Solaire.

L'entreprise Leroi a été retenue par la commission travaux pour les travaux préparatoires dans le garage.

- Local intermédiaire : projet d'aménagement du logement situé, 4 impasse de Beauregard, nécessaire afin d'agrandir le logement suite à la venue du dernier enfant de la famille.

Des devis sont en cours (Royer, Pasteau, Jarry), seul le devis Leroi a été reçu.

Les travaux qui seront effectués doivent permettre à ce local de devenir un studio indépendant par la suite.

- Voirie

- Allée royale : l'entreprise TPPL a fini les travaux. L'employé communal doit installer des poteaux afin d'éviter le passage des voitures et des véhicules motorisés.

Un membre du Conseil municipal précise que depuis sa confection, cette voie est beaucoup empruntée et agréable.

- Carrefour route du Pont/Chemin des Brosses : les travaux sont finis.  
Il reste à faire par l'entreprise TPPL 3 zones de gravillonnage sur la VC1, dues à des zones humides sur cette voie communale (fait remarqué par M. Boussault, chargé de chantier de l'entreprise TPPL).
- La fuite d'eau au niveau du compteur extérieur de la mairie a été réparée par l'entreprise Desmares. Il reste à remplacer les coudes et manchons, par du matériel neuf. Une demande a été faite à l'entreprise Gaz-on-line, restée sans réponse à ce jour.
- Une fuite d'eau au niveau de la douche du locataire de la mairie a eu lieu le 19/09/19, l'entreprise Jarry est intervenue et a effectué la réparation.  
La déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama, pour les dégâts causés au plafond du couloir d'accès à la mairie.  
Nous attendons que l'eau s'évacue entièrement pour faire venir un expert.
- Afin d'améliorer l'accueil au terrain de jeu, le Maire informe qu'un abri, d'une dimension de 3.70mx1.50m, sera installé prochainement. Le montant de cette installation est de 1755.00 € HT.  
La réception de cette cabane est en attente, à ce jour.
- Le filet du but de foot, n'étant plus homologué, doit être changé. Le coût de cet achat est de 130.15€ TTC. Le filet de but a été réceptionné.  
Lors de la réception, nous avons constaté l'absence du serre fil. Une réclamation est en cours. Nous attendons le retour pour monter le filet.

### Questions diverses

- Le maire informe que l'ensemble des contrats d'assurance a été revu.  
Soit un gain d'environ 70.00€ uniquement pour l'assurance du tracteur, qui est passée d'une garantie « tous risques » à une garantie « tiers ».
- La salle Belle Croix pourra être mise à disposition à titre gratuit, une fois par an, pour les employés de la commune pour des locations à titre personnel. (comme le fait la commune de Requeil)
- Le Club d'astronomie Pays du Mans nous a envoyé un mail le 15/09/19. Le président souhaiterait savoir si nous serions favorable pour que leur club puisse être localisé à Château l'Hermitage afin d'organiser des séances en salle et en extérieur sur notre village. Le club compte se réunir un vendredi par mois à partir de 20h00. Les séances d'observation de nuit en extérieur seront planifiées au fil du temps en fonction des conditions de la météo.  
Sur le principe, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande, cependant, il rappelle que la salle du conseil de la mairie est réservée tous les vendredis soir pour l'association de jazz. Le Maire propose donc de recontacter cette association pour essayer de convenir d'un autre jour pour leur réunion mensuel.
- Les tables de pique-nique achetées en avril ont été volées dans la nuit du 17 au 18 septembre 2019, une plainte a été déposée en gendarmerie.  
Le Conseil municipal précise que ce vol était à prévoir car les tables n'étaient pas scellées ni attachées. Il est rappelé la volonté de la commission travaux de ne pas sceller ces tables afin que les

randonneurs et autres utilisateurs puissent déplacer ces tables en fonction de l'ombrage des arbres et de les regrouper ou au contraire de les séparer quand cela est souhaité.

Il propose, également, d'apposer une affiche sur le parking, ou les tables ont été volées, pour en informer les visiteurs.

- Les lumières du bourg ont été changées et fonctionnent de nouveau.
- Mot de remerciement de l'ancienne secrétaire, suite aux cadeaux offerts pour son départ (palmier, oranger, box détente et box week-end, bouquet de fleurs ainsi qu'un bon de la Fnac offert par la mairie...).
- Réception d'un nouveau courrier de remerciement du département de l'Aude pour la subvention versée (250€) suite aux inondations du 15 octobre 2018.
- Le Maire informe qu'un administré est venu prendre des renseignements au sein de la Mairie, pour savoir si un état de catastrophe naturelle avait été déclaré en Sarthe. En effet, depuis cet été, il a découvert que d'importantes fissures se créent sur sa façade. Le Maire indique que pour formuler une demande auprès de la préfecture, il faudrait que plusieurs cas se fassent connaître sur la commune. Il invite donc les conseillers municipaux à se renseigner autour d'eux afin de savoir si d'autres habitants sont concernés.
- Le Maire informe qu'une invitation de l'association « Culture et Patrimoine Requeillois » a été reçue pour le lancement du premier tracé de randonnée Requeillois. Les conseillers voulant y participer devront le faire savoir auprès de M. Guenaux Michel.
- Le Maire et les Conseillers municipaux décident comme chaque année d'ouvrir le verger communal, à tous les habitants de Château l'Hermitage, à compter du 12 octobre 2019. Des affiches seront apposées aux différents points d'information du village.
- Le Maire informe que l'employé communal des espaces verts est en arrêt pour congé maladie du 27/09/19 au 31/10/2019. Il faut donc le remplacer afin d'assurer le bon entretien du village ainsi que du cimetière, surtout que la période de la Toussaint approche. Il indique, qu'après renseignements pris auprès des communes aux alentours et le service emploi de la Communauté de Communes Sud Sarthe, plusieurs personnes sont susceptibles de le remplacer, mais qu'il faut vérifier leur disponibilité, le plus rapidement possible.
- Point sur la 1<sup>ère</sup> réunion du comice Requeil/Château qui a eu lieu le 16 septembre 2019.  
La prochaine réunion aura pour ordre du jour, d'élire le bureau du comice ainsi que de voter le thème de ce comice.  
Afin que la population soit présente à cette réunion, le Conseil municipal propose d'apposer des affiches d'invitations sur les panneaux d'information de la commune.
- Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Le Maire en accord avec le Conseil municipal décide de fixer une date de réunion publique en novembre pour informer la population sur ces prochaines élections.
- Point sur la Communauté de Communes Sud Sarthe :

- L'entreprise Qualiviande 72 remplace l'entreprise TDL, dans le local situé ZAC de la Belle Croix, à Requeil, cette nouvelle entreprise occupe moins de m<sup>2</sup> que la précédente. De ce fait, le reste du bâtiment sera occupé par l'entreprise Elabor.
- La société Géneo a déménagé. Les locaux ont été repris par l'entreprise Agriforce3.
- La communauté de commune Sud Sarthe a racheté le bâtiment, situé Route d'Yvré, pour le vendre à l'entreprise Cénomane, qui l'occupe actuellement.
- Le bilan de la base de loisirs de Mansigné n'est pas encourageant et les propriétaires indiquent que les charges sont trop élevées. Une réunion avec le bureau de la Communauté de Communes Sud Sarthe est prévue pour faire le point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,  
Nadine Sepré

Le Maire,  
Jean-Luc Lorient

Katia Feufeu

Jean-Didier Dirdin

Danielle Petit

Monique Rousseau

Elisabeth Houvrard